

LES ZONES HUMIDES

Des milieux à connaître et à protéger

Journée d'information et d'échanges
Vert-le-Petit (91) – 30 septembre 2016

Programme de la journée

Matinée en salle (9h30 – 12h30)

1 - Informations générales sur les zones humides – Cellule d'animation du SAGE
Nappe de Beauce

2 - Mieux connaître pour mieux protéger :

- Démarche d'inventaire proposée par le SAGE – Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce
- Identification et cartographie des zones humides sur le territoire du contrat global d'actions Essonne amont – Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce
- Méthodologie d'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme – Seine-et-Marne Environnement (Anaïs Demarty)
- Diagnostic et préservation des zones humides – Conseil Départemental de l'Essonne (Service de l'eau et Conservatoire des ENS)

3 - Gérer et valoriser les zones humides – Conseil Départemental de l'Essonne
(Conservatoire des ENS)

Après-midi sur le terrain (14h – 16h)

Visite du marais de Fontenay-le-Vicomte – Conseil Départemental de l'Essonne
(Conservatoire des ENS)

LES ZONES HUMIDES

Définition

Rôles et fonctionnalités

Protection et réglementation

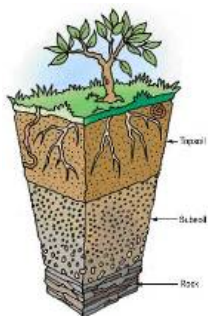


Une ZONE HUMIDE, c'est quoi ?

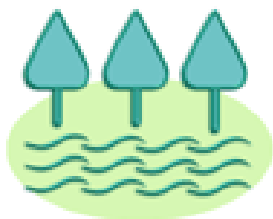
Selon le code de l'environnement (L.211-1) les critères pour la définition des zones humides sont...



La végétation hygrophile : ce sont des plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la salicaire, les saules, les aulnes...



La présence de sols caractéristiques: observation de traces d'hydromorphie



La présence d'eau : les sols sont engorgés d'eau de façon permanente ou temporaire

Différents types de ZONES HUMIDES

Zones humides en bordure de cours d'eau

Zones essentiellement alimentées par les nappes alluviales, débordements des cours d'eau, et les eaux de versants (ruissellement)

Formations végétales herbacées plus ou moins denses et diverses

Bordures boisées des cours d'eau (ripisylve), forêts alluviales, prairies humides liées aux cours d'eau, annexes hydrauliques (noues, bras morts)



Différents types de ZONES HUMIDES

Zones humides de bas fond en tête de bassin

Zones engorgées en période hivernale par les eaux de ruissellement et/ou par les remontées de nappes

Prairies ou mégaphorbiaies (végétation herbacée dense et haute), petits boisements

Zones humides boisées

Zones localisées en bas fond ou bordure de cours d'eau (de la ripisylve jusqu'au boisement important)



Différents types de ZONES HUMIDES

Zones humides tourbeuses

Zones gorgées d'eau de façon permanente ou quasi permanente.
Accumulation de matière végétale mal décomposée (tourbe)

Végétation particulière

Les mares, ceintures de plan d'eau ou queues d'étang

Formation naturelle ou anthropique



Les ZONES HUMIDES au service de la collectivité

Influence des zones humides sur la quantité d'eau

Protection contre les inondations par écrêtement des crues

- Ralentissement des ruissellements
- Contrôle et diminution de l'intensité des crues par stockage d'eau



Recharge de la nappe et soutien des cours d'eau en période d'étiage

- Alimentation des nappes phréatiques par infiltration dans le sol
- Soutien des débits en période d'étiage par restitution progressive des eaux stockés

Les ZONES HUMIDES au service de la collectivité

Influence des zones humides sur la qualité de l'eau

Rôle de tampon entre le bassin versant et les cours d'eau

- Favorise la dégradation ou absorption par les végétaux de substances nutritives ou polluantes (dénitrification, déphosphatation)
- Favorise le dépôt de sédiments, le stockage et le recyclage des matières en suspensions
- Permet la rétention des toxiques et des micropolluants



Les ZONES HUMIDES au service de la collectivité

Réservoir de biodiversité

Zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre

- Multitude d'habitats pour la faune et la flore
- Milieux extrêmement productifs
- Lieux de ponte, de croissance, de migration ou de refuge



Les ZONES HUMIDES au service de la collectivité

Valeurs récréatives et culturelles

- Activités de loisirs (pêche, chasse,...)
- Activités touristiques
- Valeurs éducatives



DES MILIEUX FRAGILES ET MENACÉS

Principales causes de la disparition/dégradation des zones humides

❖ Pression exercée par l'homme sur son environnement

- Urbanisation et développement d'infrastructures (remblais, comblements)
- Drainage et mise en culture
- Création de plans d'eau artificiels / Travaux hydrauliques (déconnexion avec les cours d'eau)

❖ Introduction d'espèces exotiques envahissantes

❖ Abandon et évolution naturelle de ces milieux vers d'autres milieux

Aujourd'hui 50 % des zones humides ont disparu



Inondations plus fréquentes et plus importantes

Sécheresse plus fréquente et sévère

Dégradation de la qualité de l'eau – augmentation des pollutions

Diminution de la biodiversité

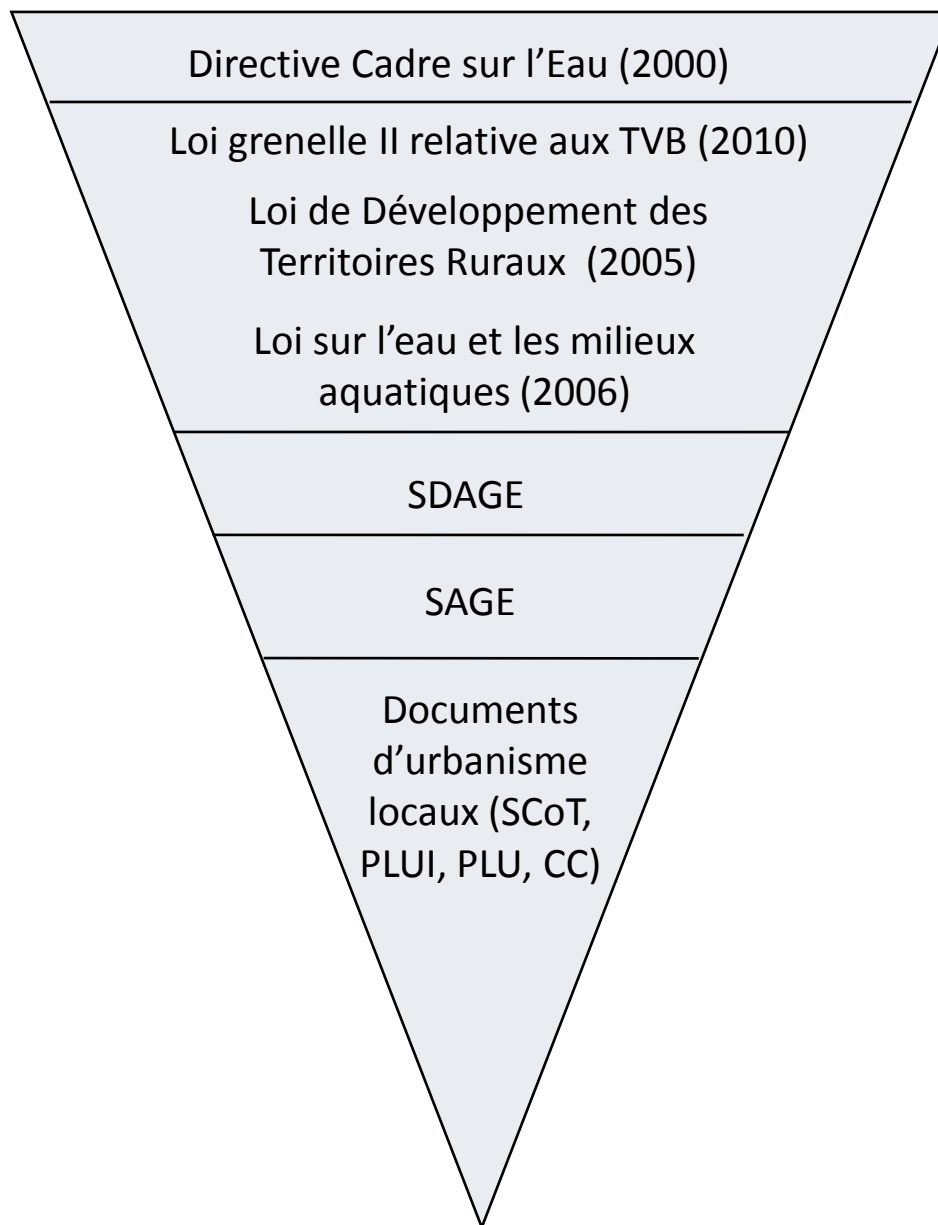
Perte de zone de détente, de promenade

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES

❖ Répond à deux ENJEUX majeurs : la PROTECTION et la CONSERVATION de ces zones

❖ Une déclinaison
à plusieurs échelles :

*De l'échelle européenne
à l'échelle communale
et intercommunale*



INTERVENTION SUR LES ZONES HUMIDES : DES PRATIQUES ENCADRÉES

La loi sur l'eau et le régime de déclaration/autorisation (CE – Art. R214-1)

Rubrique 3.3.1.0 – Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais soumis à autorisation (+ de 1 ha) ou à déclaration (de 0,1 à 1 ha)

⇒ **Doctrine « Eviter, Réduire, Compenser »**

⇒ **Examen de la compatibilité et conformité au SDAGE et au SAGE**

Les documents de planification du domaine de l'eau (*SDAGE Seine Normandie et SAGE Nappe de Beauce*)

Fixent des objectifs de préservation des zones humides

⇒ **les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, CC) doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et le SAGE**

Fixent des règles lors de la mise en œuvre d'un projet, sans alternative avérée, conduisant à la destruction/disparition de zones humides (recréation, restauration ou compensation)

DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

- **Arrêté du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009** : précise les modalités de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement
- La délimitation s'effectue par le biais des CARACTÉRISTIQUES DU SOL et de la VÉGÉTATION
 - sol : analyse pédologique et identification du type de sol (annexe 1.1 et 1.2)
 - végétation : deux approches
 - flore : espèces indicatrices des ZH (annexe 2.1 + listes régionales)
 - habitats : communautés végétales caractéristiques de ZH (annexe 2.2)
- La vérification d'**un seul critère** (sol ou végétation) suffit pour statuer sur le caractère humide

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES : quels MOYENS D' ACTIONS ?

Les principes d'intervention

1. La protection

Objectif : Assurer la non-destruction des fonctionnalités des zones humides
(≠ sanctuariser)

❖ Protection foncière (*sites à enjeux forts du territoire*)

- Politique ENS des Départements
- Conservatoires des Espaces Naturels
- Acquisition par les collectivités : valorisation touristique (sentier pédagogique...) ou agricole (pâturage extensif...)

❖ Protection réglementaire

- Règlement des SAGE
- Dispositifs réglementaires des espaces naturels : *réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves de chasse et de faune sauvage, sites inscrits ou classés, Natura 2000...*

❖ Intégration dans les documents d'urbanisme

- Protège les zones humides vis-à-vis de certaines dégradations liées au changement d'affectation des sols
- Généralement classement en Nzh ou Azh

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES : quels MOYENS D' ACTIONS ?

Les principes d'intervention

2. La gestion

Objectif : Améliorer ou rétablir la fonctionnalité des zones humides dégradées

- ❖ Différents niveaux d'intervention suivant l'état du milieu et l'objectif souhaité
 - Non-intervention
 - Entretien
 - Restauration
 - Réhabilitation
- ❖ Nécessité d'un diagnostic préalable
- ❖ S'assurer de la pérennité de la gestion par la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation
- ❖ Définition des objectifs en concertation avec les acteurs locaux
- ❖ Des outils contractuels
 - Dispositifs agro-environnementaux : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
 - Contrat Natura 2000

IDENTIFICATION ET PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

*Démarche d'inventaire proposée par le SAGE
Nappe de Beauce*



QU'EST-CE QU'UN **SAGE** ?

SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Document de planification qui fixe le cadre de référence local pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

3 caractéristiques essentielles

⇒ À l'échelle d'un bassin hydrographique ou d'une nappe souterraine

⇒ En concertation au sein d'une **COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

⇒ **Portée juridique** : opposable aux décisions administratives et aux tiers

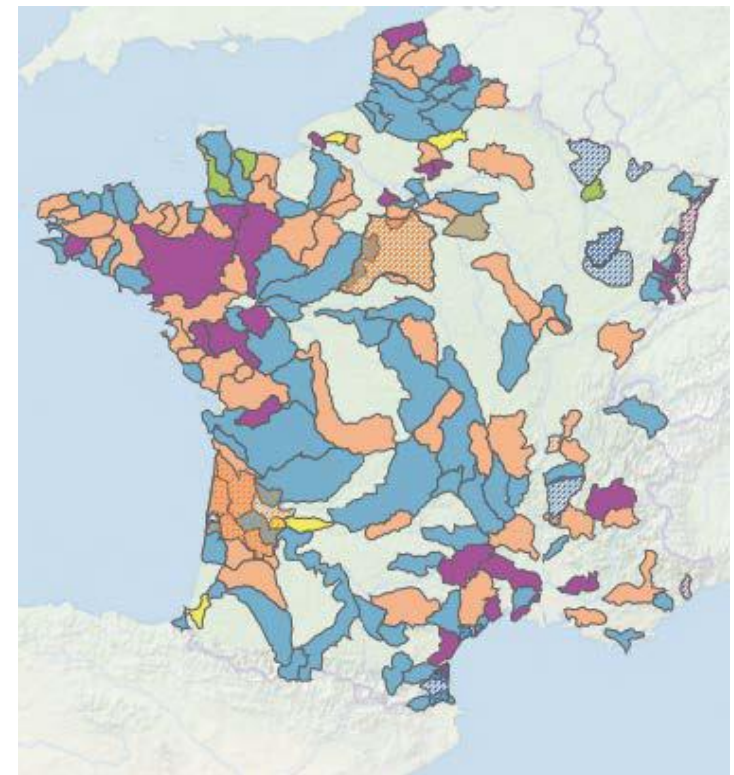
Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, CC) doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE.



Le SAGE : un outil de gestion équilibrée de la ressource en eau

A l'échelle nationale : 2 outils de gestion de l'eau créés par la loi sur l'eau de 1992 et renforcés par celle de 2006

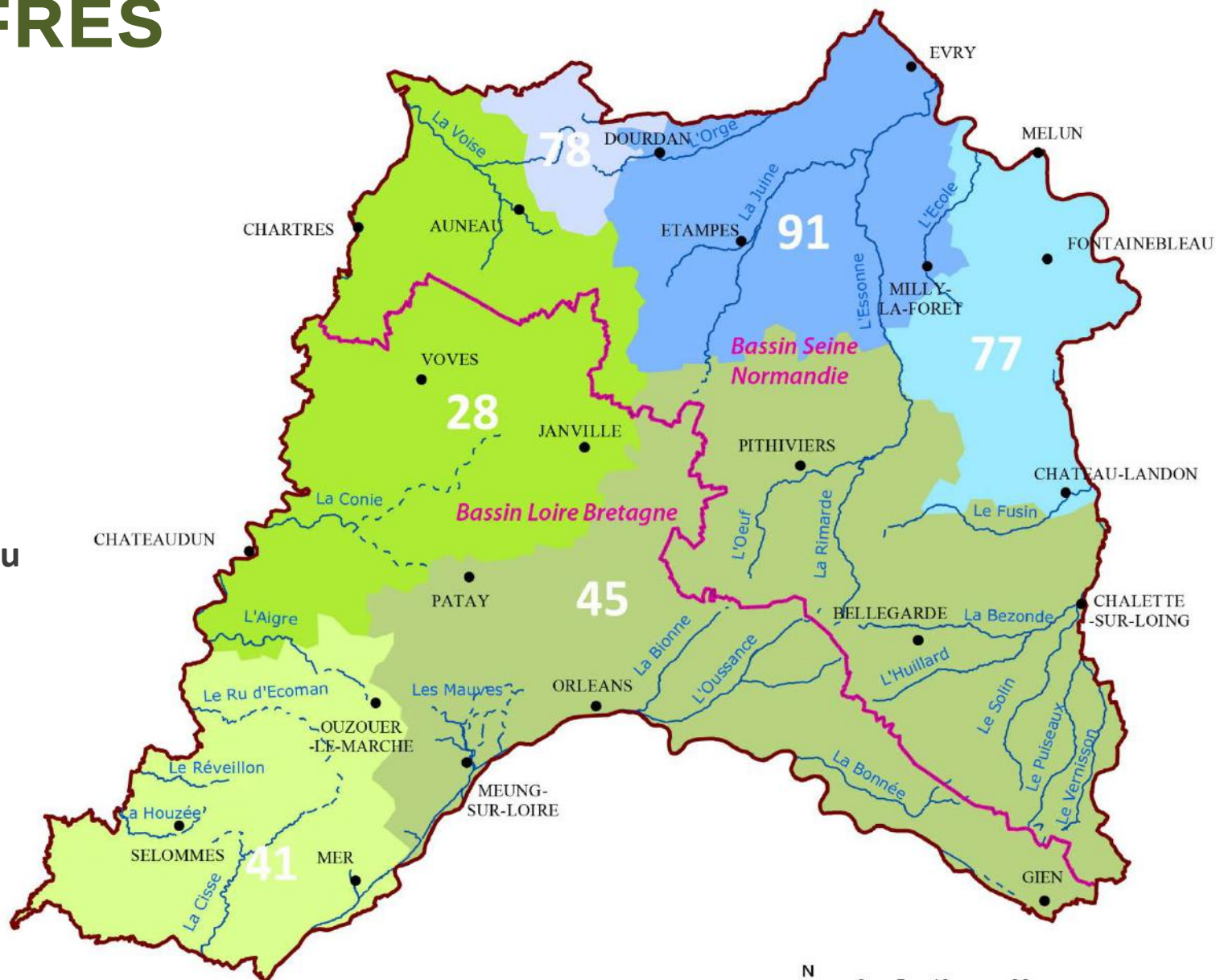
- SDAGE : fixe les grandes orientations pour préserver la ressource à l'échelle des six grands bassins hydrographiques
- SAGE : déclinaison locale des SDAGE



Près de 180 SAGE

LE TERRITOIRE DU SAGE EN CHIFFRES

- ◆ 10 000 km²
- ◆ 681 Communes
- ◆ 2 Régions
- ◆ 6 Départements
- ◆ 2 Agences de l'eau



LES OBJECTIFS DU SAGE

Atteindre
le bon
état des
eaux



Gérer quantitativement l'eau pour parvenir à la préservation des milieux naturels et à un partage équitable de l'eau entre les usagers, notamment en cas de crise



Assurer durablement la qualité de l'eau de façon à garantir l'alimentation en eau potable et à restaurer les milieux naturels



Préserver les **milieux naturels**



Prévenir et gérer les risques en luttant en priorité contre les **inondations**

Le SAGE et les ZONES HUMIDES

Ce que demande le SAGE Nappe de Beauce

Disposition n°18 « Protection et inventaire des zones humides » (PAGD approuvé le 11 juin 2013)

⇒ Inventorier tous les types de zones humides

- Prélocalisation : identification des enveloppes à forte probabilité de présence de zones humides à l'échelle du SAGE
- Réalisation d'inventaires précis à l'échelle communale ou intercommunale portés par les collectivités

⇒ Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

« Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales et tout document d'urbanisme en tenant lieu doivent respecter les objectifs de protection des zones humides en adoptant des règles permettant de répondre à ces objectifs »

UNE CARTOGRAPHIE DES SECTEURS PROBABLEMENT HUMIDES

⇒ **Etude de prélocalisation des zones humides menée à l'échelle du SAGE**

Objectifs

- ☐ Répondre aux prescriptions des SDAGE
- ☐ Disposer d'une connaissance homogène des secteurs susceptibles de présenter des zones humides sur le territoire du SAGE

Comment ?

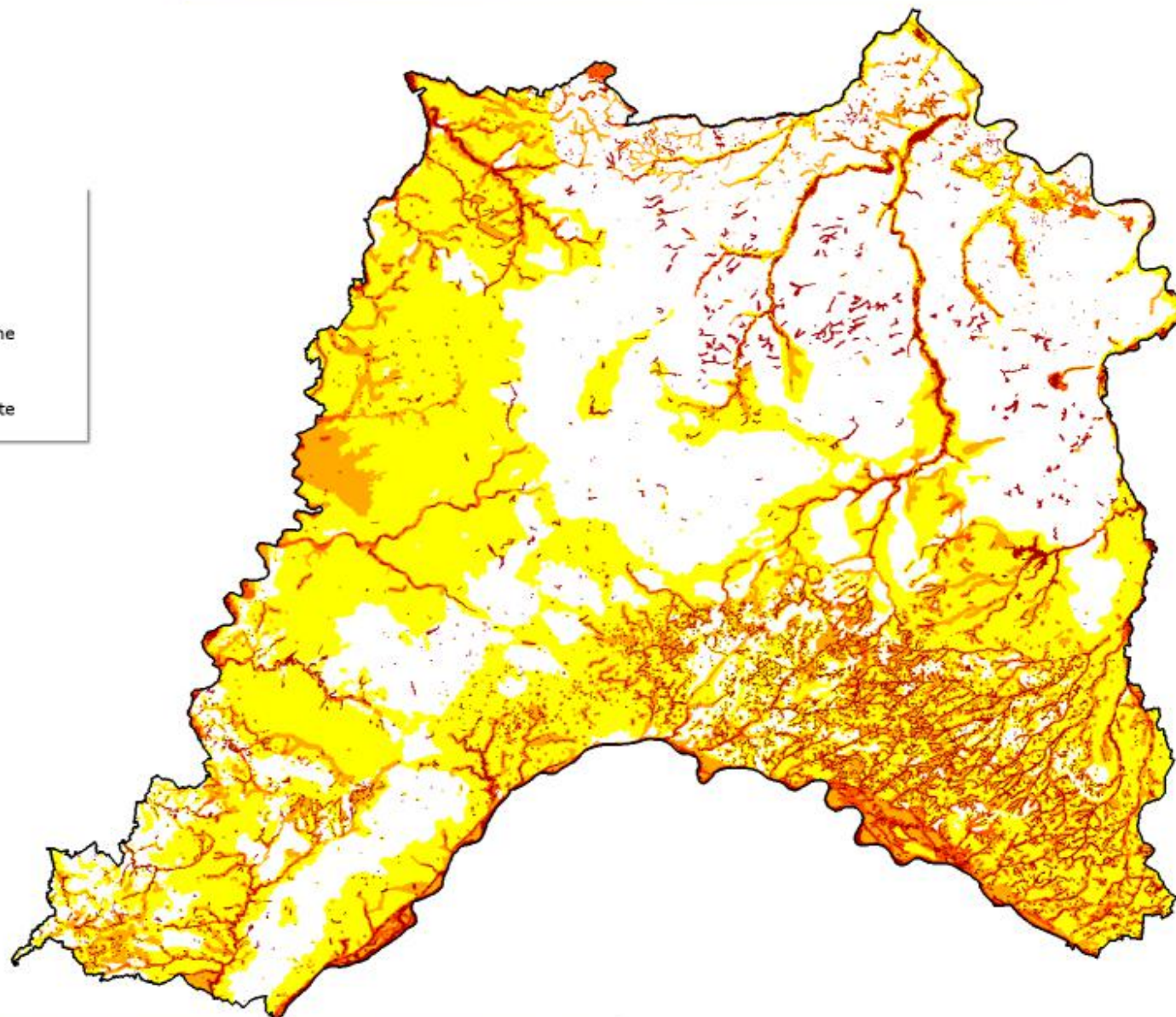
Une analyse théorique réalisée à partir de :

- ☐ Une synthèse de données existantes
- ☐ Une analyse des cartes historiques de Cassini
- ☐ Une analyse spatiale et topographique (relief, zone tampon autour du réseau hydrographique)
- ☐ Un travail de photo-interprétation d'images aériennes et satellitaires calé par quelques observations terrain

Etude de prélocalisation des zones humides - SAGE Nappe de Beauce

Légende :

-  Probabilité nulle
-  Probabilité faible
-  Probabilité moyenne
-  Probabilité forte
-  Probabilité très forte



CARTE DES PROBABILITES DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES

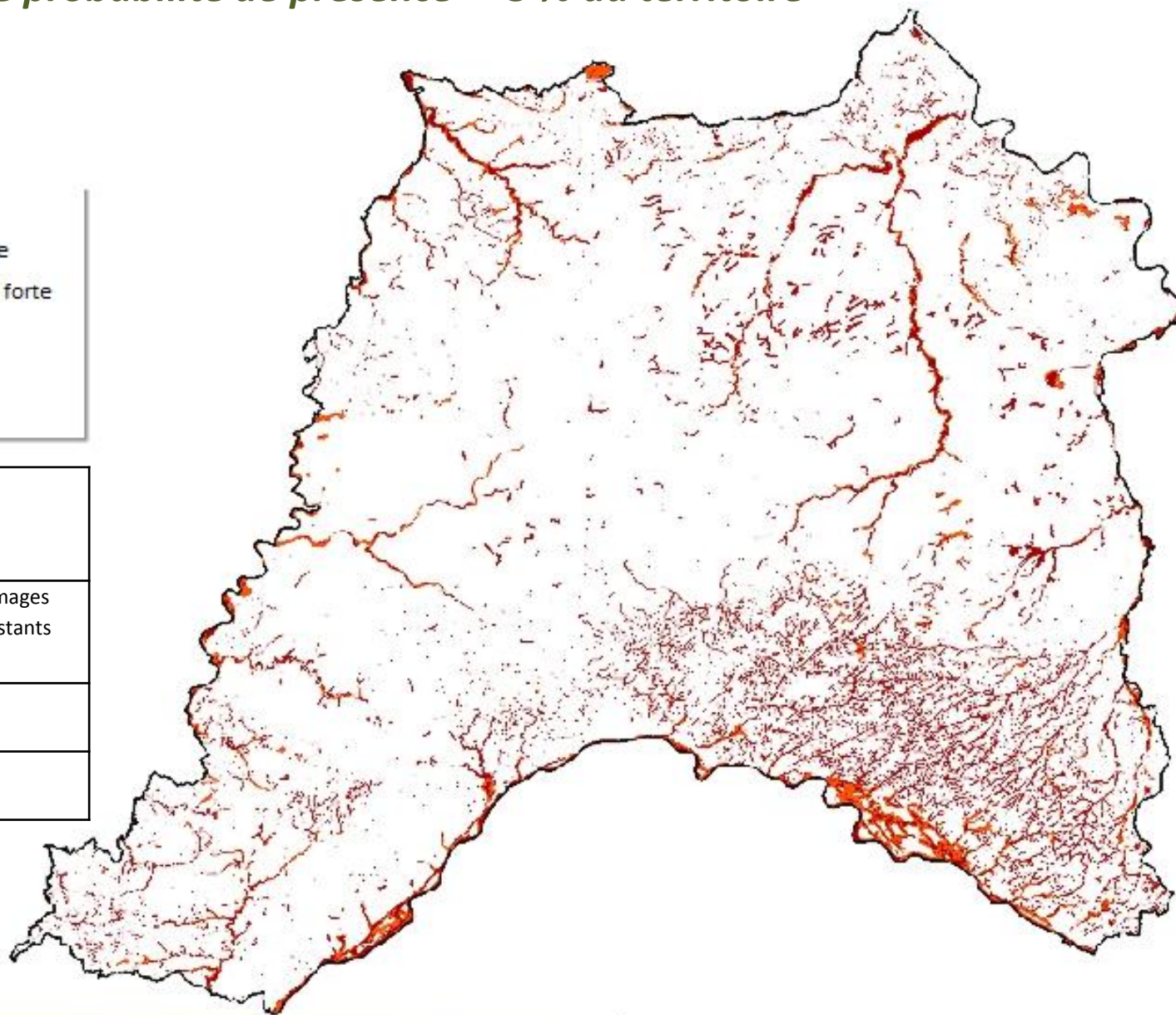
0 10 20 30 40 km

Enveloppes de forte probabilité de présence $\approx 5\%$ du territoire

Légende :

- Probabilité forte
- Probabilité très forte

Probabilité	Diagnostic
Très forte - Observation	Photo-interprétation des images aériennes + inventaires existants (données du CPNRC)
Forte - Analyse historique	Carte de Cassini
Forte - Calcul théorique	Combinaison IBK & Buffer



CARTE DES PROBABILITES DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES

UNE CARTOGRAPHIE DES SECTEURS PROBABLEMENT HUMIDES

QUELLE UTILISATION DE CETTE CARTE ?

! Prélocalisation = « zones humides probables » – Echelle du 1 : 25 000^e

☞ Analyse théorique susceptible de contenir des erreurs (*zones de vallées sèches, champs agricoles,...*)

☞ PAS DE VALEUR RÉGLEMENTAIRE

☞ Ne se substitue pas aux démarches d'inventaires plus localisées ainsi qu'à la réalisation d'un inventaire réglementaire dans le cadre de la police de l'eau

Cette cartographie constitue un premier niveau de connaissance qui doit permettre :

- ☐ d'alerter les élus locaux en cas d'émergence de projets d'aménagement sur ces secteurs (enveloppes d'alerte)
- ☐ de fournir une base de travail aux acteurs devant réaliser ou actualiser des inventaires de zones humides (cibler les prospections de terrain)

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER

La Commission Locale de l'Eau préconise la réalisation d'inventaires locaux de zones humides pour :

- ☐ Améliorer la connaissance sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides existantes
- ☐ Définir des priorités d'intervention en fonction des enjeux et des menaces s'exerçant sur les sites identifiés
- ☐ Proposer des mesures de gestion et de protection sur les sites jugés prioritaires
- ☐ Faciliter la prise en compte de l'enjeu de préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme et les projets de développement

Inventaire de connaissance à l'échelle communale

 **Ne se substitue pas aux inventaires menés dans le cadre de la police de l'eau**

DES OUTILS PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS pour inventorier les zones humides

⇒ Une cartographie des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides

- Données issues d'une étude de prélocalisation des zones humides menée à l'échelle du SAGE
- Fiches communales extraites de l'étude

⇒ Enveloppes de référence pour cibler les superficies à prospecter

⇒ Des outils méthodologiques pour réaliser l'inventaire

- Guide méthodologique pour l'inventaire communal des zones humides, élaboré par la CLE en 2009
- Cahier des charges type pour la consultation des prestataires (à adapter au contexte local)

⇒ Appui technique + cohérence des inventaires à l'échelle du SAGE

⇒ Communication/Information

Plaquette d'information générale sur les zones humides



INVENTORIER LES ZONES HUMIDES

Quelques éléments de cadrage cf. Guide pour l'inventaire communal des zones humides, cahier des charges type (à adapter au contexte local)

- ⇒ Echelle de travail locale/communale (1 : 5 000^e) : inscription dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, CC)
- ⇒ Portage intercommunal à privilégier : mutualisation des moyens et des coûts
- ⇒ Inventaire participatif et concerté : implication des acteurs locaux par la mise en place d'un groupe de suivi local
- ⇒ Une méthodologie unique fixée par la CLE : homogénéité des inventaires à l'échelle du SAGE
- ⇒ Travail à partir de la prélocalisation du SAGE confrontée au savoir local

Des aides financières potentielles

Agence de l'eau Seine Normandie, Région (TVB), Département, Europe (FEDER)

INVENTORIER LES ZONES HUMIDES

Les étapes

** Concertation et communication à mener en parallèle tout au long de la démarche*

⇒ **Mise en place de la démarche**

Choix d'un prestataire

Constitution des instances de suivi (comité de pilotage, groupe(s) de travail local(aux))

** réunions de lancement*

⇒ **Identification et cartographie des zones humides**

Prélocalisation des zones humides

Inventaire de terrain/Caractérisation des zones humides

Cartographie et base de données

** réunions de suivi, de restitution des résultats et de validation*

⇒ **Hiérarchisation des sites et définition des objectifs d'actions**

** réunions de travail et de validation*

⇒ **Validation définitive de l'inventaire**

Comité de pilotage

Conseils municipaux

⇒ **Intégration dans les documents d'urbanisme**

Merci de votre attention

SAGE Nappe de Beauce

48 Bis Faubourg d'Orléans

Tel: 02.38.30.82.59

Courriel: sagebeauce@orange-business.fr

Web: www.sage-beauce.fr